

ASSEMBLÉE — 37<sup>e</sup> SESSION

## COMITÉ EXÉCUTIF

## Point 14 : Programme universel d'audits de sûreté (USAP)

ORIENTATION POUR LES AUDITEURS DE L'USAP EN VUE  
D'UNIFIER LES CRITÈRES

(Note présentée par la Colombie)

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail a pour objet d'appeler l'attention de l'Assemblée sur l'idée d'un cours de formation des auditeurs USAP dans lequel les critères, les concepts et la méthodologie de réalisation des audits USAP seraient unifiés sans perdre de vue l'objectif principal et le fait que les États sont souverains pour la prise de décision en ce qui concerne leur législation et les procédures pour ce qui est du respect des normes internationales, ainsi que le fait que la législation et/ou les procédures se présentent sous une forme différente de ce qu'attend l'auditeur ne constitue pas nécessairement un cas de non-conformité.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- à prendre note de l'importance d'un cours de formation régulier pour améliorer continuellement les capacités des auditeurs USAP et promouvoir l'application harmonisée des critères, des concepts et de la méthodologie d'audit ;
- à faire comprendre aux auditeurs USAP l'importance de critères objectifs normalisés par l'OACI comme base de travail pour les audits, d'éviter les évaluations subjectives fondées sur l'expérience personnelle et de suivre périodiquement une formation pour actualiser leurs capacités et leurs connaissances.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique B, <i>Renforcer la sûreté de l'aviation civile mondiale</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Coût des activités de formation récurrentes.
<i>Références :</i>	Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 28 septembre 2007) Séminaire régional OACI sur les audits de sûreté de l'aviation, Costa Rica, mai 2009

\* Texte d'origine en espagnol.

## 1. INTRODUCTION

1.1 Les évaluations techniques réalisées entre 1989 et 2001 ont révélé une mise en œuvre insuffisante des normes de l'OACI dans de nombreux États.

1.2 L'objectif de l'USAP est de promouvoir la sûreté de l'aviation à l'échelle mondiale en auditant périodiquement les États membres pour vérifier qu'ils se conforment aux normes et pratiques recommandées (SARP) et procédures pertinentes de l'OACI en matière de sûreté.

1.3 Les audits USAP ont pour principaux objectifs :

- a) d'évaluer la capacité des États à assurer une supervision nationale adéquate de leurs activités de sûreté de l'aviation grâce à la mise en œuvre efficace d'éléments critiques d'un système de supervision de la sûreté ;
- b) de déterminer l'état de conformité des États en ce qui concerne les normes de l'*Annexe 17 — Sûreté* et celles de l'*Annexe 9 — Facilitation* qui se rapportent à la sûreté de l'aviation.

1.4 La méthodologie consiste notamment à recueillir des renseignements au moyen :

- a) d'entrevues ;
- b) de l'examen de documents ;
- c) de l'observation des opérations et des fonctions de sûreté.

En général, le manque de documents d'accompagnement donne lieu à un constat d'audit.

1.5 Les activités USAP futures prévoient des « cours de formation d'auditeurs USAP, selon les besoins ».

1.6 Le *Manuel de référence d'audit de sûreté* de l'USAP contient des orientations concernant le sens de chaque norme et pratique recommandées. Cela n'a pas pour objet de limiter les options d'un État lorsqu'il décide de la manière de mettre en œuvre une norme. L'absence de mesures conforme à la suggestion de ce document n'entraîne pas nécessairement un manque de conformité.

1.7 L'Assemblée de l'OACI prie instamment tous les États membres d'appuyer pleinement l'Organisation en acceptant les missions d'audit que celle-ci prévoit en coordination avec les États intéressés, en facilitant les travaux des équipes d'audit et en préparant et présentant à l'OACI un plan d'action correctrice appropriée pour pallier les carences constatées durant l'audit.

## 2. ANALYSE

2.1 L'USAP a répondu au mandat de l'OACI et s'est révélé être utile pour identifier les problèmes de sûreté de l'aviation et formuler des recommandations pour les résoudre. Par suite, le programme a validé un niveau accru de mise en œuvre des normes de sûreté de l'aviation.

2.2 La poursuite de l'USAP est essentielle pour créer un climat de confiance mutuelle en matière de sûreté de l'aviation. L'OACI et les États membres ont besoin d'une stratégie coordonnée pour identifier les faiblesses.

2.3 L'OACI a clairement identifié les activités USAP futures, notamment les suivantes :

- a) continuer de mener à bien le deuxième cycle d'audits (2008-2013) ;
- b) tenir des séminaires sur les audits de sûreté de l'aviation dans toutes les régions. Lesdits séminaires ont été élaborés pour les États ;
- c) présenter des cours de formation pour auditeurs USAP, selon les besoins ;
- d) continuer à analyser les résultats d'audits.

2.4 Étant donné l'importance des audits USAP et la nécessité d'harmoniser les critères pour les réaliser, il est essentiel que les critères, concepts, méthodes et incidences des audits soient clarifiés et uniformisés pour toutes les parties (auditeurs OACI et États membres).

2.5 L'objet des *Orientations pour les auditeurs* (Appendice E du *Manuel de référence d'audit de sûreté*) est de fournir des orientations concernant l'intention de chaque norme. L'idée n'est pas de limiter les options des États quant à leur décision sur la manière de mettre en œuvre une norme. Le fait de ne pas prendre une mesure proposée par ce document n'entraîne pas nécessairement un manque de conformité. Au séminaire régional, l'OACI a insisté sur le fait qu'en général, l'absence de documents d'accompagnement entraîne un constat d'audit.

2.6 L'OACI a clairement défini des activités USAP futures, notamment des « cours de formation pour auditeurs USAP, selon les besoins ». La présente note de travail propose qu'un cours de formation à l'usage des auditeurs USAP soit donné dans lequel les critères, les concepts et les méthodes seraient harmonisés, de façon à garantir que les décisions qui entraînent des constats soient prises sur la base de critères objectifs qui ont été normalisés par l'OACI, et non sur une base subjective qui peut résulter de l'expérience personnelle de l'auditeur. Les critères devraient être universels.

2.7 Engagement, indépendance, objectivité, professionnalisme, responsabilité, intégrité, transparence et connaissances constituent quelques-unes des nombreuses conditions d'exercice des auditeurs. Les modules de formation pour les auditeurs USAP font partie du Programme d'audits, et ils fournissent des renseignements, des spécifications, des données techniques et des politiques pour l'apprentissage et le développement des capacités. Le programme de formation vise à entretenir les capacités des auditeurs et à améliorer continuellement le Programme et le processus d'audits USAP.